

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 300

présenté par

Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Six, Mme Thill, M. Villiers, M. Warsmann et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et au développement des collectivités territoriales mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'AFD a déployé une aide d'un milliard d'euros dans le cadre de l'initiative "outre-mer en commun" afin d'accompagner les territoires ultramarins dans la crise sanitaire. C'est un premier pas salutaire mais il faudra bien plus qu'une aide ponctuelle pour relancer l'activité économique des outre-mer.

Les territoires ultramarins sont gravement touchés par la crise sanitaire et leur économie est considérablement dégradée par les mesures mises en place pour y faire face. En effet, le tourisme, qui représente bien souvent la première source de production de richesse dans ces territoires, est un secteur sinistré par la crise sanitaire.

L'économie des territoires ultramarins est durablement touchée par cette crise. Il est donc indispensable que les outre-mer puissent bénéficier de l'augmentation des crédits de l'AFD afin que celle-ci soutienne et relance l'activité économique en outre-mer.

Tel est le sens du présent amendement.